Les progrès de l'Union européenne. Rapport 1995

1996/2110(COS) - 29/01/1997

En exprimant le souhait que l'opinion publique puisse se faire une idée de la coopération constructive entre les Institutions de l'Union, à la suite d'un débat comme celui d'aujourd'hui, le rapporteur a remarqué que les propositions du Parlement coincident avec les conclusions du sommet de Madrid, qui sont connues sous le nom d'Agenda 2000, et ensuite ont été précisées par les Conseils européens de Florence et de Dublin. Il a rappelé, entre autres, l'importance de l'accord sur la monnaie unique ainsi que la démarche vers le nouveau élargissement. Et il a cité encore, parmi les priorités du Parlement, la création d'un espace judiciaire européen et un renforcement de la coopération en matière de politiques internes aussi bien que le lancement d'une stratégie pour la lutte contre le terrorisme et le traffic de la drogue. Il en va de même pour la consolidation de la PESC et du statut du citoyen européen. Le commissaire Oreja a tout de suite rappelé le souci constant de la Commission de mettre les citoyens au coeur de l'Union européenne; dans ce sens, l'Exécutif veut se battre pour l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes et pour communautariser la coopération en matière judiciaire et des affaires intérieures; mais aussi pour la simplification et la démocratisation du processus de décision de l'Union, par l'extension de la codécision à la totalité de l'activité législative communautaire. Enfin, en ce qui concerne la PESC, il a estimé opportun de recourir davantage au vote à la majorité qualifiée, de créer une cellule d'analyse et de construire une identité de sécurité et de défense.